

## **Réunion du Comité directeur**

**10 avril 2006**

### **Compte rendu succinct (adopté le 6 novembre 2006)**

**(1) Adoption de l'ordre du jour et du compte rendu de la dernière réunion (24 novembre 2005)**

La réunion est présidée par M. LE RESTE (travailleurs). L'ordre du jour et le compte rendu de la dernière réunion sont adoptés.

**(2) Echange entre l'Agence ferroviaire européenne ("l'Agence") et le Comité de dialogue sectoriel**

Se basant sur l'échange avec M. Marcel VERSLYPE, Directeur exécutif de l'Agence, lors de la dernière réunion, les partenaires sociaux discutent plusieurs facettes du futur échange avec l'Agence, à savoir :

- Niveau politique : intervention officielle du Directeur exécutif une fois par an, soit à la réunion plénière, soit à la réunion du Comité directeur ;
- Niveau technique : participation d'un représentant de l'Agence à chaque réunion des groupes de travail, soit d'une manière permanente, soit selon les points à l'ordre du jour, avec ou sans exposé de la part de l'Agence ;
- Implication des partenaires sociaux lors de l'élaboration du programme de travail de l'Agence et intervention des partenaires sociaux au sein de l'Agence (dans le Conseil d'administration et les groupes de travail) ;
- Souligner auprès de l'Agence l'importance de la consultation officielle lorsque les sujets ont un aspect social.

Les parties sont unanimes sur le fait que le dialogue social est autonome des priorités et travaux de l'Agence. Néanmoins, il est important d'être informé et de pouvoir identifier les domaines dans lesquels les partenaires sociaux peuvent intervenir d'une manière constructive ou proposer de propres initiatives.

Il est décidé d'adresser une lettre conjointe à l'Agence qui exprimerait le désir de fonder les relations de travail sur un esprit positif tout en soulignant l'importance et le sérieux de la consultation des partenaires sociaux.

**(3) Préparation de la réunion plénière**

Sur base d'une proposition présentée par l'ETF, les parties élaborent le projet d'ordre du jour de la réunion plénière. Celui inclurait éventuellement l'adoption d'une déclaration commune sur le rapport d'évaluation fait par la Commission sur le premier paquet ferroviaire. Un bref échange a lieu sur l'examen à mi-parcours du livre blanc sur les

transports<sup>1</sup>, notamment l'abandon de l'objectif de rééquilibrer les modes de transport. Là aussi, un document conjoint serait envisageable.

ETF souhaite, lors de la plénière, faire bilan sur la mise en œuvre de l'accord sur la licence. CER préfère attendre l'adoption de la position commune par le Conseil avant de mettre en œuvre les futures dispositions de la directive. ETF exprime sa déception par rapport à la non mise en œuvre de l'accord, notamment des clauses qui ne font pas partie de la future directive. Selon les syndicats, la moindre des choses serait que les directions des entreprises membres de la CER se mettent autour de la table avec leurs syndicats respectifs afin de discuter l'accord. La CER fait référence au fait qu'elle n'a pas de moyens d'imposer le respect de l'accord à ses membres. Il est décidé de mettre un point général "suivi des accords" sur l'ordre du jour.

#### **(4) Divers**

ETF suggère d'examiner le besoin d'intervenir, au niveau européen, sur la question de la menace terroriste (chemins de fer, transport public local). CER fait savoir qu'elle a établi un groupe de travail temporaire sur ce sujet.

La question de l'insécurité dans le transport public est également mentionnée. La Commission rappelle les travaux entrepris par le groupe de travail "transport public local" dont la CER et l'ETF sont membres. Ces recommandations<sup>2</sup> pourraient être diffusées plus largement.

Les partenaires sociaux mettent à jour le calendrier du programme de travail.

La Commission est demandée de fournir des informations sur les travaux en cours sur les négociations collectives<sup>3</sup> annoncés dans l'Agenda social.

#### Participants 10.4.2006 :

Employeurs :	M. HARA (SNCF) M. INGLESE (FS) M. METTE (DB) M. PREUMONT (CER)
Travailleurs :	M. BARTL (ETF) Mme CLAUWAERT (ETF) M. GREIVELDING (ETF) M. LE RESTE (ETF) Mme TRIER (ETF)
Commission européenne :	Mme DURST (DG EMPL F/1)

---

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/transport/transport\\_policy\\_review/doc/2006\\_transport\\_policy\\_review\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/transport/transport_policy_review/doc/2006_transport_policy_review_fr.pdf)

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/employment\\_social/dsw/dspDetails.do?id=71&d-1588-p=1&d-1588-s=&d-1588-o=null](http://ec.europa.eu/employment_social/dsw/dspDetails.do?id=71&d-1588-p=1&d-1588-s=&d-1588-o=null)

<sup>3</sup> [http://ec.europa.eu/employment\\_social/social\\_dialogue/transnational\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/social_dialogue/transnational_fr.htm)